

## Pourquoi un „oui“ à l'augmentation de la TVA est-il indispensable?

### La position des organisations de personnes handicapées

#### **La situation financière de l'AI**

L'AI se trouve aujourd'hui dans une situation financière dramatique, une évolution qui se dessine depuis quelques années déjà. En 2003, avec des recettes d'environ 9 milliards de francs et des dépenses atteignant plus de 10 milliards de francs, l'AI enregistre un déficit de 1,45 milliard de francs (comptes annuels 2003). Les dettes de l'AI se montent à 4,5 milliards de francs et ce, en dépit du transfert d'une partie de la fortune des APG sur l'AI. Assainir les finances de l'AI est donc une nécessité.

#### **L'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée**

Le Conseil fédéral et le Parlement ont reconnu le problème. Lors de la 4e révision de la LAI déjà, des mesures d'économie ont été adoptées. Dans le cadre de la 5e révision de la LAI, toute une série de mesures nouvelles visant à freiner l'augmentation constante de rentiers AI sont prévues. Si l'on veut retrouver l'équilibre financier à long terme, d'autres recettes supplémentaires doivent être impérativement dégagées. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a demandé au Parlement d'augmenter, à partir du 1.1. 2005, de 1,0% la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AI. Même si les estimations du Conseil fédéral ne sont pas contestées, le Parlement n'a accordé qu'une augmentation de 0,8% dans le but d'inciter l'AI à faire davantage d'économies. Sur ces 0,8%, 85% (un peu plus de 1,5 milliard de francs) seront directement versés à l'AI, les 15% restants étant destinés à alléger la participation de la Confédération.

Ces 0,8% supplémentaires ne suffiront vraisemblablement pas à compenser le déficit annuel ni à réduire l'endettement de l'AI d'autre part. Ils représentent donc **le minimum absolu en recettes supplémentaires** de ce dont l'AI a besoin pour garantir ses prestations.

#### **Pas d'alternatives à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée**

Il n'y a, à l'heure actuelle, pas d'alternative valable à l'augmentation de la TVA: une augmentation des charges salariales n'obtiendrait pas l'adhésion de la majorité, une telle mesure serait perçue comme un frein à la création d'emplois. Des recettes alternatives, comme une taxe sur l'énergie, doivent être également envisagées à long terme mais se heurtent à une résistance farouche, notamment des milieux qui combattent aujourd'hui l'augmentation de la TVA.

Les seules mesures d'économie ne permettent pas d'assainir les finances de l'AI. Les organisations de personnes handicapées soutiennent les mesures prévues dans le cadre de la 5e révision de la LAI qui visent à freiner l'augmentation des nouveaux rentiers par une annonce précoce des personnes concernées et le renforcement des mesures de réadaptation. Tous les experts sont néanmoins unanimes pour dire que ces mesures permettront au mieux de stabiliser le nombre des rentiers mais pas de le diminuer. Une baisse des prestations - déjà modestes - dont bénéficient les personnes handicapées n'est pas défendable: la situation financière des personnes handicapées s'est dégradée durant ces dix dernières années en Suisse; un nombre toujours plus important de rentières et rentiers AI ne peuvent plus se passer des prestations complémentaires.

### **Les appels en faveur du non sont irresponsables et ne sont pas crédibles**

Les personnes qui, dans les circonstances présentes, refusent l'augmentation de la TVA, vont à l'encontre de toute objectivité politique: les opposants n'arrivent pas à expliquer comment ils entendent assainir les finances de l'AI sans éviter le démantèlement de cette œuvre sociale. Ils risquent de faire peser sur les générations futures une charge financière considérable. Du point de vue des organisations de personnes handicapées, une telle attitude est irresponsable.

Les affirmations des opposants, selon lesquelles une augmentation de la TVA pour la seule AI aurait toutes les chances de passer la rampe du vote populaire est peu crédible. Il en résulterait un nouveau retard de 2-3 années à l'assainissement des finances de l'AI, un plus grand endettement et des besoins en financement encore plus importants. Si le Parlement a rejeté la demande pourtant justifiée du Conseil fédéral d'augmenter d'un point la TVA en faveur de l'AI, il est peu probable que ce même parlement approuve une augmentation plus élevée du taux de TVA.

### **Une comparaison**

Même s'il ne faut pas embellir l'évolution financière de l'AI, il convient de voir certains chiffres dans un contexte plus général: les chiffres croissants des rentes AI, qui reflètent l'évolution négative du marché du travail, sont un phénomène européen. Mais l'AI n'est pas la seule assurance à être confrontée à des problèmes financiers: ces dernières années, l'assurance-maladie a dû accroître ses recettes de près de 5% chaque année et les assureurs-accidents aussi ont dû régulièrement ajuster leurs primes. Pour l'AI en revanche, la dernière adaptation des cotisations a été effectuée en 1995 alors qu'elle doit prendre le relais des deux assurances précitées dans de nombreuses situations et maîtriser l'élévation progressive de l'âge de la retraite.

19.3.2004 / secrétariat de la DOK